

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2021

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Absents excusés : 1

Date de convocation : 29 novembre 2021

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

Étaient absents excusés : M. Damien FANCELLO.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 18 octobre 2021.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB : 8.7-057/2021 : CONVENTION TRANSPORT SÉNIORS

Mme Le Maire indique qu'un dispositif de transport gratuit pour nos aînés existe depuis 2014. Une convention a été établie entre la commune de Norroy le Veneur et celle de Fèves concernant la répartition et la participation des charges annuelles du service du bus des Séniors.

Que la participation des charges prévues dans cette convention n'a pas été demandée à la commune de Fèves depuis OCTOBRE 2016.

Que la commune de Semécourt veut rejoindre cette convention.

Qu'une nouvelle convention sera établie entre les trois communes à partir du 1^{er} janvier 2022.

Que cette convention sera reconduite par tacite reconduction sauf prévenance de l'une ou l'autre des parties en cas de modification d'un de ces articles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Mme le Maire à émettre un titre exécutoire à l'encontre de la Mairie de Fèves concernant les charges prévues dans la convention depuis octobre 2016 jusqu'au 31 décembre 2021, soit un montant de : 5 526.92 euros.

D'autoriser Mme le Maire à signer la nouvelle convention intégrant la commune de Semécourt au Service du bus des Séniors.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 08 décembre 2021
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20211207-2021DEL057-DE
Reçu le 14/12/2021

